

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Crèche municipale Crussy  
Sedan (Ardennes - 08)**

**Note de Première Phase (NPP)**

Décembre 2010 – N° 080005309\_RNPP



**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Crèche municipale Crussy  
Sedan (Ardennes - 08)**

**Note de Première Phase (NPP)**

Décembre 2010 – N° 080005309\_RNPP



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Richard TASSIN	Ingénieur de projet
<b>Vérificateur</b>	Catherine MONTEBRAN	Chef de projet
<b>Approbateur</b>	Olivier PACAUD	Superviseur

## SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

La crèche municipale Crussy (ETS n°080005309) est située 4 rue des Navières à Sedan, dans le département des Ardennes (08). Elle accueille environ 50 enfants âgés de quelques mois à 3 ans.

La crèche est composée d'un bâtiment d'un étage datant de 1961 (avec un sous-sol partiel et un vide sanitaire). Une extension plus récente a été construite au début des années 1990, elle est de plain-pied, sans vide sanitaire ni sous-sol. La superficie approximative de la crèche Crussy est de 1 086 m<sup>2</sup> dont environ 700 m<sup>2</sup> de bâti.

Les espaces extérieurs sont constitués d'une cour de récréation comprenant une zone de pelouse (150 m<sup>2</sup> environ) et un chemin d'accès à la crèche.

Au cours de la visite, il a été constaté qu'il n'y avait pas de jardin pédagogique et que le bâtiment était en bon état (pas de fissures observées sur les sols, murs et plafonds). Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

### **Résultats des études historiques et documentaires**

La crèche est en contiguïté avec un ancien site BASIAS<sup>1</sup> (référéncé CHA0807011 : Ardennes Automobile : garage, ateliers, mécanique et soudure), ce qui a motivé l'intégration de la crèche à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et documentaire a montré que l'activité de garage du site BASIAS CHA0807011 (Ardennes Automobile) était, en réalité, localisée à 900 mètres à l'est de l'ETS. L'activité exercée sur le site mitoyen de l'ETS correspond tout au plus à une activité de concessionnaire de la société Ardennes Automobile (pas de garage, ni de dépôt de liquides inflammables).

Au cours de cette étude, des bâtiments de type industriel ont été identifiés au droit de l'ETS avant la construction de l'ETS. Aucune information hormis l'emplacement de ces constructions n'a été retrouvée, en particulier l'activité menée dans ces bâtiments n'a pas pu être identifiée.

<sup>1</sup> Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

D'autres sites sont recensés dans le proche environnement de l'ETS :

- le site CHA0807073, Ets OUDART Frères, atelier de tissage comprenant des D.L.I. situés à 25 mètres à l'ouest de la crèche (cuves aériennes en sous-sol et utilisées pour le chauffage) ;
- le site BASIAS CHA0807039, société Pierre HAMEL, atelier de salaison à l'est de la crèche.

Des polluants potentiels (pour partie volatils) liés aux activités réalisées sur les sites BASIAS (DLI ou activité inconnue des 2 bâtiments au droit de l'actuel ETS) ont été susceptibles de s'être infiltrés dans les sols au droit des sites BASIAS.

D'autres sites ont été identifiés, mais non retenus comme étant susceptibles d'influencer la qualité des terrains au droit de l'ETS, en raison de leur activité, de leur éloignement et/ou de leur position hydraulique par rapport à l'ETS.

### **Résultats des études géologiques et hydrogéologiques**

Les terrains au droit de l'ETS sont composés de remblais, reposant sur des terrains alluvionnaires de la vallée de la Meuse. Les premières eaux souterraines présentes au droit de l'ETS correspondent ainsi aux nappes d'alluvions de la Meuse. Cette ressource est peu profonde (quelques mètres). Au droit de l'ETS, elle s'écoule suivant l'orientation de la Meuse présente à proximité, du sud-est vers le nord-ouest.

Parmi les sites BASIAS recensés à proximité de l'ETS, seul le site BASIAS CHA0807105 des Ets Rousseau est situé en amont hydraulique de la crèche, néanmoins à une distance de 340 m.

### **Influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire**

S'agissant d'une crèche, plusieurs scénarios d'exposition sont envisagés :

- l'ingestion de sols :  
Dans le cas présent, l'ETS a été construit au droit d'anciens bâtiments industriels dont les activités exercées ne sont pas connues. Ce scénario est donc retenu.
- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :  
Des activités industrielles ont été recensées au droit et à proximité immédiate du bâtiment occupé par la crèche. Une éventuelle pollution des sols au droit de ces sites industriels est susceptible d'avoir dégradé la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Ce scénario est donc retenu.
- l'ingestion d'eau potable par les enfants :  
Les réseaux d'eau potable traversent l'emprise d'anciens bâtiments industriels, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des activités industrielles proches sur la qualité de l'air des bâtiments de l'établissement, nous proposons que la crèche municipale Crussy

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 1  
Crèche municipale Crussy - Champagne-Ardenne, Département des Ardennes, Sedan (08)  
Note de Première Phase (NPP) N° 080005309\_RNPP*

(ETS n°080005309) fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.

Les investigations de phase 2 seront menées sur les milieux « air intérieur du vide sanitaire », et « air du sol » sous le bâtiment principal, ainsi que les milieux « sols superficiels » et « eau du robinet ».

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».**